



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

**Contrat de solidarité et d'attractivité
avec le territoire de contractualisation
de l'ancienne capitale régionale
de Poitou-Charentes**

**GRAND POITIERS
VALLÉES DU CLAIN
HAUT-POITOU**

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire de projet représenté par :

- **M. Alain CLAEYS**, Président de la communauté urbaine, ci-après dénommée le Grand Poitiers,
- **M. Gilbert BEAUJANEAU**, Président de la communauté de communes des Vallées du Clain,
- **M. Rodolphe GUYONNEAU**, Président de la communauté de communes du Haut-Poitou,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération de la Communauté urbaine de Grand Poitiers en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Vallées du Clain en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut-Poitou en date du jj/mm/aaaa approuvant le contrat d'attractivité et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Région a proposé des périmètres de contractualisation pour couvrir l'ensemble de son territoire.

Grand Poitiers, les Vallées du Clain et le Haut Poitou ont déposé une candidature en date du 13 juillet 2017 pour élaborer un contrat d'attractivité avec la Région.

Le territoire de contractualisation : Grand Poitiers – Vallées du Clain – Haut-Poitou

Le territoire est composé de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, de la Communauté de Communes du Haut Poitou et de la Communauté de Communes des Vallées du Clain rassemblant 261 919 habitants, 87 communes, 118 298 ménages, 15 907 établissements et 92 183 emplois.

Le territoire est organisé autour de 6 bassins de vie (Neuville-de-Poitou, Mirebeau, Vouillé, Lusignan, Vivonne et Chauvigny) et deux pôles d'emploi (Poitiers et le Futuroscope).

Le territoire s'articule autour du centre urbain Poitiers-Futuroscope qui centralise l'emploi et les migrations domiciles travail et une seconde couronne rurale organisée en bassins de vie identifiés avec leur fonctionnement propre : Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne.

Il réunit un grand nombre des acteurs de l'innovation (la Technopole, l'université, les laboratoires du CHU, les écoles d'enseignement supérieur, la French Tech, Edutainment, l'INRA).

Il bénéficie de la présence du parc d'attraction du Futuroscope qui attire plus de 2 millions de visiteurs. Le territoire dispose d'un parc hôtelier attenante qui propose une offre de nuit en hôtel très conséquente.

Il dispose de filières économiques structurées autour d'écosystèmes présents : les Ed TECH, l'aéronautique, l'agriculture.

Il représente une zone d'emploi conséquente dans le département de la Vienne (concentration de 68% des emplois du département).

Le territoire présente plusieurs enjeux communs identifiés par le diagnostic des trois entités le composant :

- **L'enjeu de maintien et création des activités économiques**, par l'accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME, au soutien à l'innovation, par la cohérence entre l'offre de formation et l'emploi, l'accès au numérique et à la téléphonie sur tout le territoire de contractualisation, l'accompagnement de l'agriculture vers un modèle de développement responsable.

Cet enjeu répond également au défi du renforcement des filières économiques stratégiques du territoire, du développement des relations entre le monde de l'entreprise et celui de la **formation-recherche**. La présence d'une université qui compte 36 laboratoires de recherche rend cette coopération d'autant plus stratégique et pertinente.

En utilisant le potentiel de l'offre de formation et d'enseignement supérieur, des écosystèmes d'entreprises présents, des acteurs favorisant les liens, le territoire se donne pour objectifs de générer de nouvelles activités créatrices d'emploi et de maintenir le dynamisme économique existant.

- **L'enjeu du maintien des équilibres** dans le pôle urbain de Poitiers et dans les zones les plus rurales. Le maintien des équilibres territoriaux se manifeste par la revitalisation des centres-bourgs à travers une offre commerciale de proximité, des services publics et une offre de logements cohérente. La précarité pécuniaire, énergétique ou d'isolement dans certains quartiers urbains et dans les franges rurales constitue un défi important. L'accès au numérique et à la téléphonie est un enjeu majeur pour améliorer l'attractivité du territoire. Son déploiement est indispensable pour permettre le développement de nouvelles formes de travail, limitant les déplacements et dépassant les contraintes géographiques.

Le territoire est situé au cœur d'un réseau d'infrastructures importantes et souhaite renforcer cette position de carrefour connecté. La proximité des zones d'emploi de Poitiers et du Futuroscope et les flux de déplacements vers des pôles secondaires, tels que Neuville, Mirebeau, Vouillé, Lusignan ou Vivonne font de l'offre de transports et la gestion des déplacements des enjeux majeurs pour l'équilibre du territoire.

- **L'enjeu d'accompagnement vers la transition énergétique et la préservation de la biodiversité**, permet de soutenir les politiques publiques déjà à l'oeuvre dans ce domaine auprès des collectivités et des entreprises, de favoriser le développement des énergies renouvelables et de développer les actions en faveur de la biodiversité et de la mise en oeuvre des trames vertes et bleues.
- **L'enjeu de développement culturel, de la création, de la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme** doit permettre de valoriser le patrimoine, favoriser son animation, de développer la création artistique contemporaine, la diffusion artistique (musique, art visuel...) et les pratiques artistiques.

Conscients des réels atouts de leur bassin de vie (présence de filières d'excellence, cadre de vie remarquable, patrimoine historique...), les EPCI composant le territoire de contractualisation souhaitent que le Contrat d'Attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine soit un des outils permettant la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour le territoire et contribue à l'attractivité de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette stratégie vise à favoriser un modèle de développement équilibré du territoire, vecteur de rayonnement national et européen.

Pour répondre à ces enjeux, les trois entités constituant le territoire de contractualisation ont développé leur stratégie pour les prochaines années.

La stratégie du territoire de contractualisation se décline en 4 axes d'action.

1. Créer de l'activité génératrice d'emploi

Ce territoire a un potentiel d'innovation et de création important, capable d'attirer de nouveaux talents et d'assurer un développement local dynamique et attractif. Le territoire compte développer les conditions propices à l'accueil et à l'accompagnement de nouvelles entreprises notamment les start-up. Grand Poitiers est d'ores et déjà reconnu dans le domaine des technologies numériques pour les apprentissages tout au long de la vie grâce à la présence de grands opérateurs publics. La Région Nouvelle-Aquitaine pourra s'appuyer sur ce territoire de contractualisation pour diffuser ce savoir-faire.

Les atouts du territoire pourront être mis à profit pour conforter son positionnement à l'échelle régionale, renforcer sa reconnaissance de pôle d'excellence dans sa spécificité.

Projets-clés :

Dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et de l'objectif 9 « initier des réseaux de recherche pluridisciplinaires intra-régionaux » la Région s'attachera à favoriser les dynamiques collaboratives entre acteurs. Accélérer le développement du territoire par l'innovation est un objectif soutenu par la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII). Les deux projets suivants seront étudiés dans le respect de ces schémas.

Le développement de la technopole de Grand Poitiers et l'appui à son programme d'actions : la Technopole de Grand Poitiers s'intègre dans la politique d'innovation voulue et impulsée par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de mettre en réseau compétences industrielles, entrepreneuriales, innovation et recherche.

La stratégie Ed TECH : dans Poitiers cohabitent à la fois des établissements d'enseignements renommés - **université pluridisciplinaire, Sciences Po, ENSMA** - des poids lourds de la formation à distance - **CNED, Canope** - et plusieurs **start up** engagées dans le marché de « l'Edutainment »
Il reste à mettre en œuvre les mutations liées à l'avènement du numérique.

La création et le développement de tiers lieux : ces espaces de travail partagés et collaboratifs qui favorisent la créativité et répondent aux problématiques économiques du champ entrepreneurial sont encouragés et soutenus par la Région sur ce territoire.

2. Maintenir les équilibres des territoires par l'offre de services de proximité et l'amélioration de la mobilité

Il s'agit de consolider le maillage en offre de services, en offre commerciale, en renforçant les centralités économiques y compris dans les polarités intermédiaires. Les problématiques de mixité sociale sont également à prendre en compte y compris en zones rurales. Le territoire souhaite agir sur cette dimension en utilisant le levier de l'habitat, de la lutte contre la vacance et la revitalisation de centres-bourgs.

Projets-clés :

Création de maisons de santé pluridisciplinaires : la Région s'est engagée dans la lutte contre la désertification médicale. A ce titre, elle encourage la réalisation de diagnostics territoriaux stratégiques sur l'offre de soins et veille à compléter le maillage du territoire en maisons et pôles de santé pluridisciplinaires.

Réhabilitation du complexe aquatique de la Ganterie à Poitiers : C'est la plus grande piscine du département de la Vienne. La réhabilitation du bassin sportif s'inscrit dans les engagements pris par la Collectivité en corrélation avec l'Agenda 21.

La piscine de la Ganterie compte de nombreuses activités aquatiques et compétitions de niveau national organisées par le mouvement associatif (natation sportive, natation synchronisée, water-polo, plongée, kayak, sauvetage,...). Sa situation géographique à proximité du Collège et Lycée Camille Guérin favorise la pratique de la natation scolaire et permet à cet établissement de proposer l'option natation au baccalauréat.

Les travaux mis en œuvre doivent permettre l'exploitation du bassin toute l'année sans couverture, bassin de type dit « Nordique ».

3. Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et le maintien de la biodiversité

La transition énergétique occupe une place centrale dans le développement du territoire ainsi que la préservation de la biodiversité, la valorisation des espaces naturels et la qualité de l'eau.

Projets-clés :

Mon village espace de biodiversité : l'objectif est de construire une relation entre la société et son espace environnant autour de la biodiversité des espaces verts. Ce dispositif porté par Grand Poitiers est proposé en partenariat avec le centre d'étude biologique de Chizé (79).

Création d'une chaufferie bois communale : alimenter le nouveau complexe de la commune de St-Martin-la-Pallu par une chaufferie bois qui s'inscrit dans la promotion et le développement des énergies renouvelables.

4. **Développer la culture, la création, la mise en valeur du patrimoine et de l'économie du tourisme**

Le territoire a mis en place des politiques publiques culturelles importantes qu'il souhaite poursuivre. La culture et le patrimoine sont des éléments d'attractivité et des domaines qui permettent la création de lien social et favorisent l'appropriation du territoire par ses habitants. Le développement culturel engendre des actions qui valorisent le territoire et améliorent sa notoriété. La culture et le patrimoine sont des supports qui participent à la transformation du territoire en une destination touristique de renommée.

Projets-clés :

Réhabilitation de l'auberge de jeunesse : un axe de la stratégie touristique de la Communauté urbaine doit porter sur l'amélioration du niveau qualitatif des hébergements touristiques. L'objectif de ce projet est de positionner l'auberge au sein de l'offre globale des hébergements touristiques et de déterminer s'il existe un marché pour cet équipement. La Région est attendue dans un premier temps sur l'étude diagnostic qui permettra de définir le positionnement de l'auberge au regard des autres hébergements de groupes du territoire et devrait permettre de dimensionner la réhabilitation envisagée.

Palais des ducs d'Aquitaine : Au cœur de la cité, le Palais des ducs d'Aquitaine constitue un monument unique aux origines antérieures au X^{ème} siècle, associé à la figure d'Aliénor d'Aquitaine.

Profitant de la construction d'une Cité Judiciaire qui libèrera l'édifice de sa fonction actuelle, la Ville de Poitiers dessine un nouveau projet pour le Palais des ducs d'Aquitaine et son quartier.

La révélation patrimoniale et architecturale de ce monument exceptionnel, mais aussi sa réinvention avec des usages pluriels contemporains, vise à en faire la porte d'entrée symbolique du territoire et un lieu hybride de partage et de rencontres des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la pensée, de l'art et de la culture, avec les publics les plus larges.

Depuis le début de l'année 2017, une étude s'est consacrée aux 3 composantes du projet :

- Révéler le patrimoine et réinventer le quotidien du Palais avec des usages contemporains ;
- Imaginer un nouveau projet urbain pour l'ensemble du quartier, du Palais à l'église Sainte-Radegonde, avec des parcours permettant la découverte, facilitant les usages pour tous les publics (habitants, touristes) et développant l'attractivité (commerciale, touristique, etc.) ;
- Imaginer des événements qui créent ces parcours et mettent en mouvement le projet, par une rencontre entre la création contemporaine et le patrimoine, avec une première édition en 2019.

Le soutien de la Région portera sur les études de définition du projet. L'opportunité d'un soutien régional en phase d'investissement sera étudiée dans le cadre de la politique régionale de revitalisation des centres-villes.

Théâtre Auditorium de Poitiers – Scène Nationale : la convention d'objectifs 2018-2021 du TAP fixe des objectifs territoriaux. Il s'agit de faire profiter de cette présence artistique l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine. Des temps de résidence, des rencontres et des démonstrations seront organisées qui sensibiliseront de façon directe, conviviale et humaine, les habitants de Grand Poitiers à la présence d'artistes au travail et à leurs démarches, préalable fondamental à la compréhension des œuvres d'aujourd'hui.

Partenariat avec la compagnie L'Homme Debout et Zo Prod pour doter la Communauté urbaine de Grand Poitiers de lieux de création, ateliers, lieux de fabrique artistique et culturelle à destination des compagnies.

Travail de territoire, de rencontres innovantes, mené en direction des publics jeunes et éloigné-e-s de l'Art et de la culture avec la **Compagnie sans titre**. La notion de « service public de la création » prend tout son sens avec son projet développé autour des thèmes comme l'identité, l'égalité ou l'engagement.

Les chantiers à venir :

- **Stimuler l'écosystème d'innovation dans le domaine de la Silver économie**
La Région a engagé une réflexion sur le développement d'une économie à destination des personnes âgées. Les projets de ce territoire qui relèvent de ce secteur d'activité pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Relancer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes**
De nombreux centres-bourgs perdent de leur attractivité et de leur dynamisme. Les démarches de revitalisation doivent être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire par une approche globale qui prend en compte l'ensemble des composantes : habitat, commerces, services...
Les aménagements de voirie, mises aux normes, accessibilité, amélioration des conditions de circulation, ne constituent pas des opérations de dynamisation de centres-bourgs.
Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Développer des Circuits courts**
Le développement des circuits-courts est en plein essor. L'urgence écologique oblige à retisser des liens entre les territoires urbains et ruraux. Pour cela, il faut recréer un système de distribution alimentaire pensé et appréhendé dans son ensemble. Favoriser cette pratique c'est porter une attention particulière au mode de production, de transformation, de logistique, de distribution. Les projets pré-identifiés par les territoires pourront faire l'objet d'un examen dès lors que la Région aura défini ses modalités d'intervention.
- **Améliorer les conditions de mobilité**
La mobilité est une problématique importante. Elle est l'un des premiers freins à la reprise d'emploi. Elle doit être pensée non à l'échelle communale ou intercommunale mais à l'échelle du territoire constitué par Grand Poitiers, Haut-Poitou et Vallées du Clain qui doit être en mesure de proposer une offre adaptée.
Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et de transport, pour répondre aux enjeux sociétaux avec des solutions nouvelles, pour s'adapter aux changements de comportements la Région met en place un living lab pour contribuer à l'expérimentation de solutions innovantes, en conditions réelles. C'est dans ce cadre, qu'un travail sur la mobilité de ce grand territoire pourra être mené.
- **Exécuter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées**
La Région Nouvelle-Aquitaine consacre 1.2 milliards d'euros à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'apprentissage des lycéens à travers son programme prévisionnel d'investissements 2017-2021.
Dans ce cadre, il est prévu de consacrer pour le territoire de contractualisation :
 - 1 900 000 €, en faveur du lycée Aliénor d'Aquitaine,
 - 12 550 000 €, en faveur du lycée Camille Guérin,
 - 10 600 000 €, en faveur du lycée Nelson Mandela,
 - 5 700 000 €, en faveur du lycée Réaumur.Soit, 30 750 000 € en faveur de ce territoire.

- **Réaliser le programme LEADER 2015-2020**

Au titre du Programme Leader une dotation FEADER a été attribuée d'un montant de :

- 1 923 739 € au GAL du Haut-Poitou et Clain et du Châtelleraudais (dossier commun),
- 1 633 896 € au GAL des Six Vallées.

La Région mobilisera un financement pour soutenir les plans de développement de chaque GAL dans le respect des règlements sectoriels régionaux.

- **Accompagner la Politique de la ville**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, prévoit une mobilisation importante des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires, notamment autour des thèmes de l'éducation, de l'emploi et du développement économique.

La Région entend jouer un rôle actif dans cette dynamique face aux enjeux de cohésion urbaine et sociale.

En ce qui concerne la communauté urbaine Grand Poitiers, cinq quartiers ont été reconnus prioritaires pour le contrat de ville 2015-2020 : Beaulieu, Saint-Éloi, Les Trois cités, Bel Air et Les Couronneries. Ce dernier quartier est aussi reconnu Quartier d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

- **Emploi et formation**

Une réflexion territoriale sera initiée afin de croiser et faire émerger les compétences recherchées par les entreprises.

- **Développer les aménités entre Grand Poitiers et Châtelleraudais**

Dans le cadre du processus de contractualisation avec le Grand Châtelleraudais, le diagnostic élaboré par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'étude sur la zone d'emploi faite par l'Université de Poitiers montrent la nécessité de développer une coopération concertée entre Grand Châtelleraudais et Grand Poitiers en mettant en avant la complémentarité de chaque territoire de projet.

- Dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE, Grand Poitiers a élaboré une stratégie **Investissement Territorial Intégré (ITI)**. La convention partenariale avec la Région, autorité de gestion, a été signée le 28/11/18. Certains de ces projets pourront être présentés dans le cadre du contrat d'attractivité.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat d'attractivité** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région. **Les objectifs du contrat s'inscrivent notamment dans le cadre du projet de territoire de Grand Poitiers.**

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un-e représentant-e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Alain CLAEYS

Alain ROUSSET

Le Président
de la communauté de commune du Haut-Poitou

Le Président
de la communauté de communes des Vallées

Rodolphe GUYONNEAU

Gilbert BEAUJANEAU